

DELIBERATION N° 87/01-05 - SEANCES DE PISCINE POUR LES MATERNELLES/
CONVENTION AVEC LANEUEVILLE-dt-NANCY

Monsieur SQUILLACE rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération du Conseil Municipal du 23 Septembre 1986 décidant l'organisation d'une activité piscine dans les grandes classes maternelles de LUDRES.

Il précise que les séances ont lieu depuis fin octobre 1986 et que la fréquentation par les élèves est satisfaisante.

Aussi, il convient à présent de passer une convention avec la Ville de LANEUEVILLE-devant-NANCY réglant les modalités financières qui en découlent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention avec la Ville de LANEUEVILLE-dt-NANCY réglant les modalités financières d'utilisation de la piscine par les élèves de LUDRES.